

Eh bien, monsieur le président, je dis qu'il devrait exister au Canada un organisme public qui fournirait les crédits nécessaires pour le développement public, l'administration publique. C'est parce que cet organisme n'existe pas, parce que le gouvernement ne remplit pas son devoir, qu'on voit les provinces s'endetter comme elles le font à l'heure actuelle.

Monsieur le président, il n'y a pas que les gouvernements provinciaux qui s'endettent, il y a également les municipalités qui sont obligées d'émettre des obligations, et ce sont des sources privées qui financent ces municipalités tout comme ce sont des individus qui financent le gouvernement fédéral.

Examinons la situation des municipalités. Il y a des municipalités qui sont obligées de consacrer jusqu'à 25, 30 et 40 p. 100 de leur budget à payer simplement les intérêts sur la dette. Elles sont nombreuses, dans la province de Québec, les municipalités qui doivent employer jusqu'à 40 p. 100 de leur budget simplement pour payer les intérêts sur leur dette. Les commissions scolaires également sont endettées. Le gouvernement provincial dit qu'il paie, oui, mais quand un subside de \$100,000 est versé pour la construction d'une école et qu'on donne \$10,000 en dix ans, à ce moment-là, la commission scolaire est obligée d'emprunter \$100,000, payer 5 à 6 p. 100 d'intérêt, et les \$10,000 par année, pendant dix ans, ne servent tout juste qu'à payer les intérêts. Il en reste à peine pour amortir un peu la dette, mais pas trop.

Dans le domaine de l'éducation, qui relève exclusivement des provinces, je l'admets, où les frais augmentent sans cesse aujourd'hui, il devrait y avoir un organisme public pour voir à en financer l'administration. Aujourd'hui, que fait-on? On augmente les taxes! Dans la province de Québec, surtout, les taxes ont augmenté à un rythme plus rapide que celui de toute autre augmentation dans quelque domaine que ce soit. Ce qui augmente le plus, dans le Québec, depuis six ans, a été les taxes et surtout les taxes scolaires. Je ne suis pas contre le développement dans le domaine de l'éducation, non, mais je dis qu'il devrait y avoir un organisme public pour financer les administrations publiques, le développement public, que ce soit dans les domaines scolaire, municipal, fédéral ou provincial.

Il y a également, pour terminer mes remarques, monsieur l'Orateur, dans ce domaine du crédit public, trois principes que le gouvernement fédéral devrait mettre en pratique.

Premièrement, on devrait donner à la Banque du Canada le pouvoir et le privilège de devenir un organisme public de crédit pour financer l'administration publique et les

[M. Grégoire.]

développements publics au Canada. Deuxièmement, ces crédits émis par la Banque du Canada, organisme public, devraient être des crédits libres de dette, n'étant pas appelés à être financés à même des intérêts, taxes ou impôts.

Je dis également, monsieur l'Orateur, que la Banque du Canada devrait émettre tous les crédits publics nécessaires afin que le pays puisse se développer d'une façon normale, progresser dans les temps modernes et satisfaire les besoins de la population.

Restent maintenant les crédits privés. A ce moment-là, le crédit privé, lui, servirait ni plus ni moins au développement des compagnies privées ou à aider les individus. Les banques, les compagnies d'assurance, les compagnies de finance, que nous avons aujourd'hui, ne seraient plus obligées d'investir leurs épargnes dans le domaine public. Il leur resterait suffisamment d'argent et de crédit pour être en mesure de développer le domaine privé.

Par exemple, les compagnies d'assurance ne seraient plus dans l'obligation d'investir dans les obligations d'épargne du Canada parce que c'est la Banque du Canada. Mais les compagnies d'assurance pourraient prêter dans le domaine de la construction domiciliaire.

Il y aura des prêts hypothécaires de disponibles pour les citoyens canadiens le jour où les épargnes des citoyens canadiens ne serviront plus à financer les provinces ou le pays, mais le jour où les épargnes privées des citoyens serviront à financer les besoins des citoyens au lieu de financer les besoins des corps publics.

Qu'on établisse des sources de crédit public, comme la Banque du Canada, et que toutes les épargnes, les investissements privés, servent au développement privé, au commerce, à l'industrie, à la construction domiciliaire.

Monsieur l'Orateur, tous savent qu'il y a des besoins énormes et pressants de crédit privé pour le développement de l'entreprise privée et dans le domaine plus spécifique des prêts hypothécaires pour la construction domiciliaire.

Monsieur l'Orateur, on n'a qu'à aller dans les grandes villes et même dans les petits villages, à Montréal, à Jonquière, Chicoutimi, Trois-Rivières, pour constater qu'il y a là des familles qui vivent dans des taudis, dans des maisons vieilles, insalubres, non hygiéniques, où il n'est pas normal, logique, décent et humain d'élever des familles en 1966. Il y a un grand besoin de construction domiciliaire, mais il faudrait pour cela que des crédits soient mis à la disposition des individus pour prêter aux individus.